



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Concurrence entre multiplexes et cinémas de proximité

Question orale n° 643

#### Texte de la question

M. Laurent Mazaury appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la concurrence entre les grands groupes multiplexes (circuits) et les cinémas de proximité, notamment dans les Yvelines. Depuis la réouverture des cinémas à la suite de la crise de la covid-19, les cinémas de proximité constatent de nombreuses pressions de la part d'UGC exploitation ou de Pathé exploitation sur les distributeurs, qui semblent avoir pour objectif de limiter (voire supprimer) les sorties nationales dans les cinémas relevant de la petite et moyenne exploitation. Dans la ville des Clayes-sous-Bois, par exemple, cette pratique a eu de grandes conséquences sur la programmation du cinéma municipal, qui est passée de 42 sorties nationales en 2024 à 24 en 2025 et de fait des conséquences économiques significatives avec une baisse de 21 % des entrées en 2025. Le Ciné7 situé à Élancourt constate quant à lui des durcissements dans les conditions d'accès aux copies des films, portant préjudice au dynamisme de l'offre et donc à la fréquentation du cinéma. Pourtant, les cinémas de proximité sont essentiels pour les communes, outre le fait qu'elles en sont en général les gestionnaires, ils sont un lieu privilégié pour certaines activités territoriales, comme l'éducation à l'image pour les écoles et le montant beaucoup moins élevé du prix de la place permet aux citoyens d'avoir accès à la culture cinématographique. Ces pratiques fragilisent cet écosystème essentiel. Dans ce contexte, il lui demande si une médiation, entre les différents acteurs du secteur est prévue et quelles mesures il compte mettre en compte pour régulariser cette situation, étant entendu qu'il conviendrait d'aller bien au-delà de la recommandation relative aux bonnes pratiques de diffusion des films, mise en place sous l'égide du CNC, qui ne donne aucune réelle garantie d'équité à la petite et moyenne exploitation quant à l'accès aux copies des films et donc aussi de légiférer très rapidement afin de renforcer les pouvoirs de la médiatrice du cinéma afin qu'elle ait les moyens réels et rapides d'imposer concrètement cette équité et ainsi d'imposer un accès beaucoup plus équilibré aux films. Si cette situation, entre les circuits et les salles de proximité, continue ainsi, il est fort probable que ces dernières viennent à disparaître, ce qui serait dramatique pour l'équilibre des communes, pour la vie des centres-villes, déjà fortement sinistrés, mais aussi pour le véritable service public de l'éducation à l'image, que délivre les cinémas de la petite exploitation et pour les enfants, en ces temps où il est essentiel de les former à comprendre ce qu'ils voient et entendent et à développer leur esprit critique face aux messages très souvent fallacieux que répandent des réseaux sociaux débridés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Mazaury](#)

**Circonscription :** Yvelines (11<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 643

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Culture

**Ministère attributaire :** Culture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)